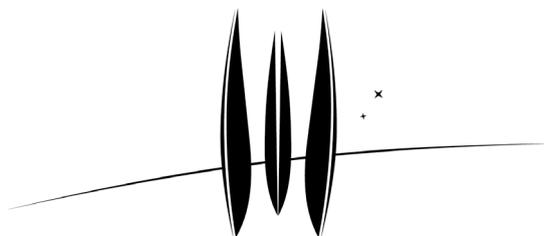


Règlement 2016

Concours international d'architecture
Fondation Jacques Rougerie



FONDATION JACQUES ROUGERIE
INSTITUT DE FRANCE

Règlement du concours international d'architecture Fondation Jacques Rougerie - Institut de France Edition 2016

Trois Prix :

PRIX « Innovation et Architecture pour la Mer »

PRIX « Innovation et Architecture pour l'Espace »

PRIX « Architecture & Problématique de la Montée du niveau des Océans »

**Encourager, stimuler et récompenser l'inventivité, la créativité, l'audace,
telle sont les ambitions des Prix de la
Fondation Jacques Rougerie – Génération Espace-Mer – Institut de France**

ARTICLE 1 – OBJET DU CONCOURS

Tout comme Jules Verne, Gustave Eiffel, Arthur C. Clarke, Jacques Piccard, Jacques-Yves Cousteau, Jacques Rougerie..., vous rêvez de mettre votre passion et votre talent de créateur, d'architecte, d'ingénieur, de bâtisseur au service de l'évolution de notre société pour un meilleur rapport de l'homme à sa planète.

Passionnés par ces deux univers que sont l'Océan et l'Espace, vous voulez contribuer à leur intégration responsable dans le développement de notre société. Une meilleure appropriation de ces deux milieux est indispensable à l'évolution de l'homme.

Proposez-nous vos projets d'architecture.

SAISIR UNE OPPORTUNITÉ D'IMAGINER UN PROJET AUDACIEUX, NOVATEUR, VISIONNAIRE MAIS TANGIBLE

Les trois prix de la Fondation Jacques Rougerie - Institut de France ont pour objectif d'offrir aux architectes, designers, ingénieurs, artistes et urbanistes une occasion unique de proposer des projets novateurs et audacieux. Ces projets architecturaux fondés sur des progrès émergents et une vision prospective devront répondre aux grands enjeux actuels de l'humanité pour une plus grande responsabilité environnementale, industrielle et technique, tenir compte des préceptes du développement durable et contribuer à l'intégration de la mer et l'espace dans le développement de notre société : matériaux innovants, techniques et avancées fondamentales en termes de conception, d'élaboration, d'économie en matière d'énergie ou de ressources naturelles, de recyclabilité...

Ce projet innovant devra obligatoirement s'inscrire dans l'un de ces deux univers : **l'Océan** garant de notre cadre de vie environnemental et sociétal pour demain **ou l'Espace**, champ de développements et d'applications technologiques incontournables pour le futur de notre civilisation.

L'innovation et le développement durable sont les maîtres mots de cet appel à la créativité.

Les Prix seront décernés, sans condition d'âge, à un auteur désigné nominativement ou à une équipe.

TROIS PRIX SONT PROPOSÉS :

- Prix « Innovation et Architecture pour la Mer »
- Prix « Innovation et Architecture pour l'Espace »
- Prix « Architecture & Problématique de la montée du niveau des Océans ». En effet, estimée à 70cm d'ici à 2070, la montée du niveau des océans inquiète l'humanité à juste titre. Les territoires insulaires, comme bien d'autres contrées du monde, font déjà face à un bouleversement sans précédent de leur environnement. Ils sont touchés de plein fouet par le réchauffement planétaire et sont parmi les premiers à subir de manière indiscutable ses conséquences sur la météorologie, la salinisation des réserves d'eau potable, l'assaut des vagues lié à la montée des mers, la perte des sols affectés par l'érosion, les impacts sur la biodiversité. Il est donc aujourd'hui primordial de travailler sur la recherche des solutions architecturales, de bâtir un avenir meilleur, pour pallier ce phénomène et ainsi préserver la planète.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est ouverte aux étudiants, aux chercheurs créateurs, designers, artistes...

Les participants peuvent concourir soit individuellement soit en équipe (étudiants, architectes, urbanistes, ingénieurs, paysagistes, designers, artistes ...), avec désignation d'un leader dénommé « Mandataire ».

Un même participant ne peut participer qu'une seule fois à ce concours 2016 et avec un seul projet. Une candidature multiple entraînera automatiquement une disqualification individuelle ou collective s'il s'agit d'une participation en équipe.

Ne peuvent concourir et participer, directement ou indirectement, les personnes ayant pris part à l'organisation et au déroulement du concours.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Jeudi 31 mars 2016 : ouverture des inscriptions administratives

Lundi 3 octobre 2016 : clôture des inscriptions administratives

Mardi 4 octobre 2016 : ouverture du dépôt des projets

Lundi 31 octobre 2016 : clôture du dépôt des projets

3.1 COMMENT S'INSCRIRE :

L'inscription au concours se fait par le biais du site internet : www.jacquesrougeriecompetition.com que ce soit pour une inscription individuelle ou en équipe.

Chaque candidature fera l'objet d'un courriel d'accusé de réception accompagné d'un lien permettant de télécharger tous les documents nécessaires au rendu du projet :

- le règlement avec rappel des dates correspondant aux étapes ultérieures du concours
- le formulaire « Autorisation du candidat »
- les gabarits
- les logos de la Fondation Jacques Rougerie

Les inscriptions seront enregistrées **dès la réception du courriel d'accusé réception** et la **finalisation de votre inscription** sur le site www.jacquesrougeriecompetition.com dans l'onglet « Mon profil ».

Les inscriptions administratives doivent être enregistrées au plus tard **le 3 octobre 2016 à minuit heure française**.

L'inscription au concours implique l'acceptation sans réserve des clauses du règlement du concours. Les éventuels manquements aux règles du concours peuvent contraindre la Fondation Jacques Rougerie à mettre les Participants hors concours.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DES DOSSIERS DE PRÉSENTATION DU PROJET

4.1 CONTENU DU DOSSIER DE PRESENTATION DU PROJET

Une fois inscrit sur le site et votre profil complété, le participant ou le mandataire doit télécharger son projet sur le site www.jacquesrougeriecompetition.com avant **le 31 octobre 2016 à minuit heure française**.

Ce projet doit être composé de **cinq dossiers** et doit être rédigé en **français** ou en **anglais**.

Dossier n°1 : dossier destiné à la compréhension rapide par le pré-jury

- Une note de synthèse en français / anglais de 600 mots (soit environ 300 en français et 300 en anglais) présentant les grandes lignes du projet d'une page recto maximum (Word - format A4 - taille caractère ARIAL 12) comprenant obligatoirement le nom de votre projet et le slogan de 3-4 mots le décrivant (qui sera toujours associé au nom de votre projet et servira d'accroche dans tous les outils de communication).
- Un A3 format paysage, libre d'expression, reprenant obligatoirement le gabarit fourni (téléchargeable) – JPEG ou PDF haute définition – 5 Mo max.

Dossier n°2 : dossier de présentation général

10 pages A3 recto maximum format paysage – format PDF – d'un poids total n'excédant pas 20 Mo.

Ce dossier comprendra des éléments écrits et graphiques présentant votre projet.

Le logo de la Fondation Jacques Rougerie doit apparaître en bas à droite de chaque page (en blanc ou en noir)

Dossier n°3 : éléments graphiques

Ce dossier contiendra toutes les images utilisées dans votre dossier de présentation globale.

Chaque image individuelle portera le nom de votre projet et précédé d'un chiffre commençant par 00 allant jusqu'à 100 par ordre croissant d'importance.

Ex : «01_Caltrope.jpeg»

Ces images doivent être rendues au format JPEG haute définition - 300 dpi et n'excédant pas le poids de 5 Mo par image.

Dossier n°4 : film d'animation 3D (facultatif)

Un film ou une animation 3D de votre projet – Durée maximum 1mn30 - 100 Mo.

Dossier n°5 : dossier administratif

L'autorisation du/des candidat/s signée au format PDF

La pièce d'identité de chaque candidat au format JPEG

La photo portrait de chaque candidat au format JPEG Haute définition

Le CV de chaque candidat au format PDF

Ces dossiers doivent être ensuite compressés en un seul dossier ZIP portant le nom de votre projet.

Attention :

- Vous ne pouvez télécharger votre dossier qu'en **une seule fois**.
- **Aucune modification ne pourra être effectuée** une fois le téléchargement effectué.
- Les Lauréats **devront obligatoirement** fournir pour la préparation de la Remise des Prix une animation 3D de leur projet de 1mn30 maxi.

A toutes fins d'expositions, il pourra être demandé aux Lauréats, mais aussi à certains présélectionnés par les jurys de nous fournir des panneaux A0 avec gabarit de présentation fourni au format électronique (cf Article 9 – exposition).

4.2 ENVOI DES DOSSIERS DE PRESENTATION DU PROJET

Les dossiers doivent être téléchargés au plus tard **le lundi 31 octobre 2016 à minuit heure française**, sur le site www.jacquesrougeriecompetition.com. Connectez-vous avec vos identifiants et postez votre projet en bas de la page d'accueil. Le téléchargement pouvant prendre du temps, nous vous suggérons de ne pas attendre le dernier moment.

ARTICLE 5 – PROCESSUS DE SÉLECTION

La désignation des Lauréats sera faite à l'issue d'une présélection des meilleurs projets pour chacune des catégories « Mer », « Espace » et « Montée du niveau des Océans » par une Commission Technique – Pré-jury.

Les projets nominés seront examinés ensuite par un jury qui fera le choix des lauréats.

Les lauréats seront avisés par téléphone, lettre ou courriel, de la décision du jury.

La remise des Prix est fixée au **mercredi 7 décembre 2016. La présence du ou des Lauréats est vivement souhaitée. A défaut, il devra se faire représenter.**

ARTICLE 6 – JURY

Le jury attribuera les Prix en fonction du **caractère d'originalité du thème proposé et de la qualité de la composition architecturale présentée.**

Le jury est souverain dans sa décision qui sera rendue à la majorité des 2/3 à l'issue des délibérations. En cas de besoin la voix du président du jury compte double.

La décision du jury sera entérinée au cours d'un conseil d'administration de la Fondation Jacques Rougerie.

La décision du jury est sans appel. Le jury peut décider de ne pas attribuer les Prix s'il estime que les projets qui lui sont proposés n'en justifient pas l'attribution.

ARTICLE 7 – DOTATIONS

En 2016, la Fondation Jacques Rougerie – Institut de France récompensera trois auteurs de projet, ci-après désignés les « Candidats », présentant un projet architectural lié au domaine de l'Espace ou de la Mer ou de la Montée du niveau des Océans, par l'attribution annuelle de prix d'un montant total de 30.000 € (trente mille euros) se répartissant comme suit :

PRIX DE LA FONDATION JACQUES ROUGERIE « Innovation et Architecture pour la Mer »

10 000 (dix mille) euros

PRIX DE LA FONDATION JACQUES ROUGERIE « Innovation et Architecture pour l'Espace »

10 000 (dix mille) euros

PRIX DE LA FONDATION JACQUES ROUGERIE « Architecture & Problématique de la Montée du niveau des Océans »

- La montée du niveau des océans s'entend comme conséquence directe des problématiques liées au réchauffement climatique.

10 000 (dix mille) euros

Ces prix seront remis dans les conditions et selon les modalités définies par les présentes.

En plus d'une dotation financière les Lauréats **bénéficieront de l'appui de la Fondation afin d'approfondir leur projet.**

Les prix seront décernés au candidat individuel ou au mandataire pour une équipe (qui aura la charge de la répartition du prix entre les membres de l'équipe).

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS

Le(s) Candidat(s) s'engage(nt) en cas d'obtention d'un Prix à faire figurer à l'occasion de toute publicité, publication relative au projet, la mention « Lauréat 2016 de la Fondation Jacques Rougerie – Institut de France », et à tenir la Fondation informée de l'évolution du projet présenté et des résultats obtenus.

ARTICLE 9 – COMMUNICATION ET SUITES DU CONCOURS

LES PRIX

La remise des Prix se fera **le mercredi 7 décembre 2016**.

COMMUNICATION

La Fondation Jacques Rougerie informera la presse des résultats du concours par communiqué et mettra les résultats en ligne sur le site Internet de l'Institut de France.

EXPOSITION

Il pourra être demandé aux Lauréats mais aussi à certains présélectionnés par les jurys, de nous fournir des panneaux A0 avec gabarit de présentation fournit, au format électronique en vue d'une future exposition.

BANQUE DE DONNÉES

La Fondation Jacques Rougerie se réserve le droit de sélectionner les projets qui apparaîtront dans sa banque de données. Cette banque de données, gratuite et visible par tous répertorie un large panel de projets architecturaux en rapport avec la Mer, l'Espace et la Montée du niveau des Océans.

PUBLICATION

Les projets sélectionnés seront publiés sur le site internet de la Fondation voire sur les sites internet des partenaires.

Les projets sélectionnés seront publiés sur les réseaux sociaux de la Fondation voire sur les réseaux sociaux des partenaires.

ARTICLE 10 – CALENDRIER

Jeudi 31 mars 2016 : ouverture des inscriptions administratives sur le site

Lundi 3 octobre 2016 : clôture des inscriptions administratives

Mardi 4 octobre 2016 : ouverture du dépôt des projets

Lundi 31 octobre 2016 : clôture du dépôt des projets

Mercredi 7 décembre 2016 : remise des prix

ARTICLE 11- ANNULATION DU CONCOURS

La Fondation Jacques Rougerie - Institut de France se réserve expressément la faculté d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution des Prix au titre du présent règlement, sans qu'aucun des Candidats ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnisation à ce titre. Tout candidat qui participe au concours admet, de ce seul fait, les contraintes du règlement et du programme ainsi que les décisions du jury qui sont sans appel.

ARTICLE 12- QUESTIONS

Le concours étant « libre », il ne sera répondu à aucune question.

Ce règlement est téléchargeable gratuitement sur le site Internet de la Fondation Jacques Rougerie :

www.jacquesrougeriecompetition.com